

SAFRALEINE

Version 6.2

Date de révision 15 AOÛ 2019

Date d'impression 15 AOÛ 2019

SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Référence commerciale : 0015893
SAFRALEINE

Nom de la substance : 2,3,3-TRIMETHYLINDAN-1-ONE
Numéro d'identification (identificateur)
No.-CAS : 54440-17-4
No.-CE : 459-090-9

Numéro d'Enregistrement : 01-0000019441-75-0001
REACH

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Parfums : Ingrédient de parfumerie ou substance aromatisante

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :
Givaudan Suisse SA
Chemin de la Parfumerie 5
CH-1214 VERNIER

Téléphone : +41227809111
Téléfax : +41227809150
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : global.msds_fragrances_raps@givaudan.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33172110003
Se référer au chapitre 16 pour une liste complète des numéros de téléphone d'urgence.
Please refer to section 16 for a full list of emergency phone numbers.

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Information administrative:
Rapport d'information: SDS_EU/FR/GHS_SDS_EU_REGION/24
Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01
Information de l'ordre d'expédition: 18 318 292/11 247 786

SAFRALEINE

Version 6.2

Date de révision 15 AOÛ 2019

Date d'impression 15 AOÛ 2019

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection.
Intervention:
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Élimination:
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Dangers non classés autrement. : Aucun(e)

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

3.1 Substances

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'Enregistrement REACH	Concentration [Pourcentage en poids]
--------------	--	---

Information administrative:
Rapport d'information: SDS_EU/FR/GHS_SDS_EU_REGION/24
Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01
Information de l'ordre d'expédition: 18 318 292/11 247 786

SAFRALEINE

Version 6.2

Date de révision 15 AOÛ 2019

Date d'impression 15 AOÛ 2019

2,3,3-trimethylindan-1-one	54440-17-4 459-090-9 01-0000019441-75	>= 90 - <= 100
----------------------------	---	----------------

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Rincer immédiatement les yeux pendant au moins 15 minutes.
Requérir une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : donnée non disponible
Risques : donnée non disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : donnée non disponible

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO2)

Information administrative:
Rapport d'information: SDS_EU/FR/GHS_SDS_EU_REGION/24
Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01
Information de l'ordre d'expédition: 18 318 292/11 247 786

SAFRALEINE

Version 6.2

Date de révision 15 AOÛ 2019

Date d'impression 15 AOÛ 2019

Eau pulvérisée

Moyens d'extinction
inappropriés : donnée non disponible

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant
la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection
particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : donnée non disponible

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la
protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
Si le produit contamine les rivières et les lacs ou les égouts, informez les autorités respectives.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Non applicable

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une
manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

Information administrative:

Rapport d'information: SDS_EU/FR/GHS_SDS_EU_REGION/24

Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01

Information de l'ordre d'expédition: 18 318 292/11 247 786

SAFRALEINE

Version 6.2

Date de révision 15 AOÛ 2019

Date d'impression 15 AOÛ 2019

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Classe de température : donnée non disponible
Classe de feu : donnée non disponible
Classe d'explosibilité de poussière : donnée non disponible

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : T° ambiante / 10 -30°C (50 -85°F)
Sec, bien aéré, plein de préférence, hermétiquement fermé

Précautions pour le stockage en commun : Protéger de la lumière.

Classe de stockage : donnée non disponible

(Allemagne)

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : donnée non disponible

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Protection des mains : Portez des gants lors de la manipulation de substances dans

Information administrative:

Rapport d'information: SDS_EU/FR/GHS_SDS_EU_REGION/24

Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01

Information de l'ordre d'expédition: 18 318 292/11 247 786

SAFRALEINE

Version 6.2

Date de révision 15 AOÛ 2019

Date d'impression 15 AOÛ 2019

des systèmes ouverts. Vérifiez les gants avant de les porter.
Former les opérateurs pour une utilisation correcte.
Si une exposition accidentelle est prévue: (travail sans contact direct avec la substance) utilisez des gants testés EN 16523-1, temps de rupture d'au moins 10 minutes, testés pour les produits chimiques indiqués au chapitre 3 de la SDS. Changez les gants fréquemment
Si un contact direct avec la peau est attendu: utilisez des gants testés EN 16523-1, testés pour les produits chimiques indiqués au chapitre 3 de la SDS. Le temps de perméabilité doit dépasser la durée de contact.

- Protection des yeux : Portez des lunettes de sécurité bien ajustées EN 166.
- Protection de la peau et du corps : Portez des vêtements de travail couvrant les bras et les jambes.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.
Se laver les mains et les sécher après avoir terminé le travail..
- Mesures de protection : Évaluation de l'exposition: les expositions dépendent du produit étant manipulé, du potentiel de rejet chimique et résultant de toute concentration atmosphérique ou contact cutané. Étant donné que les scénarios de manipulation et de diffusion des produits varient et diffèrent d'un lieu de travail à un autre, il est recommandé que le potentiel de l'exposition soit évalué avant l'utilisation ou l'introduction du produit. Les évaluations de l'exposition devront être effectuées par un hygiéniste professionnel ou industriel ou tout autre professionnel qualifié de la santé professionnelle ou environnementale. Une évaluation de l'exposition devra être effectuée pour déterminer l'efficacité de toute ventilation et la nécessité d'une protection respiratoire supplémentaire. L'EPI est toujours le dernier moyen pour éviter toute exposition. Dans tous les cas, les mesures techniques et organisationnelles doivent être explorées et utilisées avant la sélection des EPI. La sélection de l'EPI s'adresse aux opérateurs formés pour travailler avec des produits chimiques conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Les opérateurs doivent être formés et habitués à la manipulation des EPI.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
Si le produit contamine les rivières et les lacs ou les égouts, informez les autorités respectives.

Information administrative:

Rapport d'information: SDS_EU/FR/GHS_SDS_EU_REGION/24

Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01

Information de l'ordre d'expédition: 18 318 292/11 247 786

SAFRALEINE

Version 6.2

Date de révision 15 AOÛ 2019

Date d'impression 15 AOÛ 2019

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Forme	: liquide
Couleur	: Jaune pâle
Goût	: non déterminé
Odeur	: Epicée, Cuir, boisé(e), Chaude
Seuil olfactif	: 5,6389 ng/l
Point d'éclair	: 120 °C Méthode: Pensky-Martens vase clos
Limite d'explosivité, inférieure	: non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure	: non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: donnée non disponible
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible
Température de décomposition	: donnée non disponible
Poids moléculaire	: 174,20 g/mol
pH	: donnée non disponible
Point de fusion	: < -50 °C
Point d'ébullition	: 251 °C à 1 013 hPa
Pression de vapeur	: 0,012 hPa à 20 °C Méthode: OCDE ligne directrice 104
Densité	: 1 021,96 kg/m ³ à 20 °C
Masse volumique apparente	: Non applicable
Hydrosolubilité	: 446 mg/l à 20 °C
Solubilité	: Très légèrement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: 2,9 Méthode: OCDE Ligne directrice 117
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Taux d'évaporation	: donnée non disponible
Propriétés explosives	: donnée non disponible

9.2 Autres informations

Non applicable

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

aucun(e)

Information administrative:
Rapport d'information: SDS_EU/FR/GHS_SDS_EU_REGION/24
Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01
Information de l'ordre d'expédition: 18 318 292/11 247 786

SAFRALEINE

Version 6.2

Date de révision 15 AOÛ 2019

Date d'impression 15 AOÛ 2019

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : donnée non disponible
Décomposition thermique : donnée non disponible

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat
Dose: > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Rat
Dose: > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Espèce: Lapin
Irritation de la peau
Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Espèce: Lapin

Information administrative:

Rapport d'information: SDS_EU/FR/GHS_SDS_EU_REGION/24

Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01

Information de l'ordre d'expédition: 18 318 292/11 247 786

SAFRALEINE

Version 6.2

Date de révision 15 AOÛ 2019

Date d'impression 15 AOÛ 2019

Pas d'irritation des yeux
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : HRIPT Etre humain
Résultat: Non sensibilisant
à 10 % dans Phtalate de diéthyle / Ethanol

LLNA Souris
Résultat: Non sensibilisant
Méthode: OCDE Ligne directrice 429

Mutagenicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Test de Ames
négatif
Méthode: Mutagenicité: Essai de mutation réverse sur
Salmonella thyphimurium

Test d'aberration chromosomique in vitro
positif
Méthode: Mutagenicité (Essai cytogénétique in vitro sur le
mammifère)

Génotoxicité in vivo : Test du micronucleus Espèce: Souris
Méthode: Mutagenicité: Essai du micronoyau
négatif

Cancérogénicité

Cancérogénicité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Toxique systémique pour un organe cible - exposition unique

Toxique systémique pour un organe cible - exposition unique : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Toxique systémique pour un organe cible - expositions répétées

Toxique systémique pour un organe cible - expositions : Espèce: Rat, mâle et femelle
NOAEL: 450 mg/kg

SAFRALEINE

Version 6.2

Date de révision 15 AOÛ 2019

Date d'impression 15 AOÛ 2019

0 %
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 F
Résultat: N'est pas intrinsèquement biodégradable.
0 %
Méthode: OCDE Ligne directrice 302 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : donnée non disponible
Répartition entre les compartiments environnementaux : donnée non disponible
Conseils supplémentaires : donnée non disponible
Cheminement et devenir dans l'environnement
Élimination physico-chimique : donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : donnée non disponible
Carbone organique dissous (COD) : donnée non disponible
Demande Chimique en Oxygène (DCO) : donnée non disponible
Halogènes organiques (AOX) : donnée non disponible
Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

Information administrative:
Rapport d'information: SDS_EU/FR/GHS_SDS_EU_REGION/24
Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01
Information de l'ordre d'expédition: 18 318 292/11 247 786

SAFRALEINE

Version 6.2

Date de révision 15 AOÛ 2019

Date d'impression 15 AOÛ 2019

emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Se conformer aux réglementations en vigueur localement.

SECTION 14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

N/A

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

N/A

14.4 Groupe d'emballage

N/A

14.5 Dangers pour l'environnement

N/A

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG

Code IMDG groupe de ségrégation : Aucun

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : Non applicable

Information administrative:

Rapport d'information: SDS_EU/FR/GHS_SDS_EU_REGION/24

Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01

Information de l'ordre d'expédition: 18 318 292/11 247 786

SAFRALEINE

Version 6.2

Date de révision 15 AOÛ 2019

Date d'impression 15 AOÛ 2019

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau
Numéro de code: 8 212

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

SECTION 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste globale complète des numéros d'intervention d'urgence.
Full list of Emergency response numbers worldwide.

	Country	Phone nr		Country	Phone nr
Europe	All Europe	+44 1235 239670	APAC	All East/South East Asia	+65 3158 1074
	France	+33 1 72 11 00 03		Sri Lanka	+65 3158 1195
	Germany	+49 89 220 61012		Taiwan	+886 2 8793 3212
	Spain	+34 91 114 2520		Japan	+81 3 4578 9341
	Italy	+39 02 3604 2884		Indonesia	007 803 011 0293
	Netherlands	+31 10 713 8195		Malaysia	+60 3 6207 4347
	Turkey	+90 212 375 5231		Thailand	001 800 120 666 751
	Norway	+47 2103 4452		India	+65 3158 1198 000 800 100 7479
	Greece	+30 21 1198 3182		Pakistan	+65 3158 1329
	Portugal	+351 30880 4750		Bangladesh	+65 3158 1200
	Denmark	+45 8988 2286		Philippines	+63 2 231 2149
	Sweden	+46 8 566 42573		Vietnam	+84 28 4458 2388
	Poland	+48 22 307 3690		Korea	+65 3158 1285
	Czech republic	+420 228 882 830		South Korea	+82 2 3479 8401
	Finland	+358 9 7479 0199		Australia	+61 2 8014 4558
Middle East/Africa	All Middle East/Africa	+44 1235 239671	LATAM	New Zealand	+64 9 929 1483
	Bahrain and Middle East	+973 1619 8321		China	+86 532 8388 9090
	Africa/South	+27 21 300 2732		Mexico	+52 55 5004 8763

Information administrative:
Rapport d'information: SDS_EU/FR/GHS_SDS_EU_REGION/24
Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01
Information de l'ordre d'expédition: 18 318 292/11 247 786

SAFRALEINE

Version 6.2

Date de révision 15 AOÛ 2019

Date d'impression 15 AOÛ 2019

	Africa				
NOAM	USA and Canada	+1 866 928 0789		Brazil	+55 11 3197 5891
	USA and Canada	+1 215 207 0061		Chile	+56 2 2582 9336
	USA and Canada	+1 202 464 2554		Colombia	+57 1 508 7337
Global	Global	+44 1865 407333		Argentina	+54 11 5984 3690

Information administrative:
Rapport d'information: SDS_EU/FR/GHS_SDS_EU_REGION/24
Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01
Information de l'ordre d'expédition: 18 318 292/11 247 786

SAFRALEINE

Version 6.2

Date de révision 15 AOÛ 2019

Date d'impression 15 AOÛ 2019

signification des abréviations et acronymes utilisés

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mut agène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accéléérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Information administrative:

Rapport d'information: SDS_EU/FR/GHS_SDS_EU_REGION/24

Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01

Information de l'ordre d'expédition: 18 318 292/11 247 786

SAFRALEINE

Version 6.2

Date de révision 15 AOÛ 2019

Date d'impression 15 AOÛ 2019

Information administrative:
Rapport d'information: SDS_EU/FR/GHS_SDS_EU_REGION/24
Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01
Information de l'ordre d'expédition: 18 318 292/11 247 786